47e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 49 4 DÉCEMBRE 1930

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La vie de Henri IV au Louvre. — II. L'Evolution religieuse de Maine de Biran. — III. Le rôle des châtiments corporels dans la pédagogie de l'antiquité et du Moyen-Age. — IV. Le serf du Mont-Jura.

I

L'histoire qui se fait est ordinairement de deux sortes : l'histoire explicative et l'histoire « antiquaire ». L'une vise avant tout à interpréter les faits du passé, à en faire voir l'enchaînement logique, à en montrer la continuité et l'orientation. On l'appelle aussi l'histoire *pragmatique*. Le mot est de Polybe. Il voulait dire que c'est au moyen d'une histoire ainsi comprise que se forment les hommes d'Etat et que les expériences du passé ne sont pas perdues pour les générations à venir.

L'histoire *antiquaire* se complaît au contraire dans la résurrection du passé comme tel. Au lieu de rechercher ce qu'il y a de permanent dans les faits humains, elle est à l'affût des dissemblances, des anecdotes particulières, des aspects originaux et curieux de la vie d'autrefois.

L'histoire « antiquaire » s'alimente de descriptions piquantes et de récits amusants. Elle fait la joie des esprits en quête de distraction intéressante. Elle entre dans la vie intime des héros et des personnages disparus ; elle nous fait connaître leurs habitudes et leurs manies et nous fait sourire de leurs roueries ou de leurs intrigues.

Elle suppose une érudition peu commune : on l'écrit à l'aide de mille documents épars, qu'il faut savoir utiliser et relier entre eux.

Nous avons un assez joli exemple de ce genre d'histoire dans l'article consacré par M. Louis Batiffol (*Revue de Paris*, 15 octobre) à *La vie de Henri IV au Louvre*. M. Batiffol a fait du XVIe siècle son domaine particulier. Il est connu par de nombreux et élégants travaux sur cette période mouvementée et truculente. Nous allons pénétrer, à sa suite, dans le palais du « bon roi Henri ».

* *

Lorsque Henri de Navarre parvint au trône, après les aventures que l'on sait, il ne connaissait guère que la vie des camps. Il s'était montré vaillant capitaine, chef de parti audacieux et entraînant, et, si l'on veut, aventurier de génie. Le puritanisme de Calvin ne le gênait pas outre mesure. Et lorsqu'il changea de religion pour accéder à la couronne, il n'eut pas à vaincre de scrupules excessifs dans l'ordre théologique ou ascétique.

Comment allait-il se comporter envers les usages de l'étiquette royale ? Cette étiquette existait avant lui, et elle était devenue chose assez compliquée sous ces Valois dégénérés et maladifs, qui font si étrange figure dans notre histoire, avant l'avènement des Bourbons.

Le cérémonial de la cour de France avait été fixé par un règlement d'août 1578, signé de Henri III, et qui ne faisait que consacrer des usages dont l'origine remontait aux âges les plus anciens de la monarchie française. En les codifiant, Henri III s'était aussi inspiré de « certaines visions » des cours orientales qu'il avait rapportées de son voyage en Pologne. Un curieux pamphlet publié en 1605, les *Hermaphrodites*, se moquait déjà de cette « parade compliquée », qui devait recevoir sa dernière forme dans le Versailles de Louis XIV.

C'est avec une très grande liberté que le roi Henri IV va interpréter ces règlements et ces traditions fastueuses.

Les *Economies royales* de Sully nous révèlent ses habitudes de simplicité. Beaucoup de bons bourgeois de nos jours se montreraient plus exigeants que lui sur certains points. « Il accepte qu'on vienne le trouver, dès le début de la journée, dans son lit conjugal, reposant auprès de la reine, et qu'on l'aborde sans façon dans cet état, pour s'entretenir avec lui. » Un jour, — c'était le 1er janvier, et depuis Charles IX ce jour commençait l'année légale, — Sully se présentait au Louvre. Il venait offrir au roi ses étrennes, des bourses de jetons d'or et d'argent. Il entre dans la chambre du roi. Les rideaux sont tirés : les souverains dorment encore. Il n'ose interrompre leur sommeil et fait de respectueuses révérences devant les courtines closes du lit royal. Finalement, le roi s'éveille. Il écarte le rideau, demande ce que c'est, reconnaît son fidèle ministre : « Ah ! Mamie, s'écrie-t-il, voici Rosny qui, je m'assure, nous vient apporter nos étrennes ! » Là-dessus, entrent d'autres courtisans, la conversation s'engage et devient générale. Tableau touchant de sans-gêne et de bonne familiarité.

Une autre fois, — toujours pour le 1er janvier, — Sully présente au roi la traditionnelle bourse de jetons d'or. Puis, avisant la reine, qui est restée le dos tourné, il ajoute : « Madame, en voici pour Votre Majesté ! » Silence. La reine semble continuer à dormir. Alors Henri IV, un peu brusquement : « Donnez-les moi, s'écrie-t-il, elle ne dort pas ! Elle est furieuse : toute la nuit elle n'a fait que me tourmenter et ne vous a pas oublié ». Puis, il se lève et, en tenue de nuit, il emmène son ministre dans une chambre voisine, où il lui raconte ses querelles conjugales, se plaint du caractère de la reine et des scènes qu'elle lui fait !

Inutile de dire que rien de tout cela ne se trouvait dans le règlement signé et promulgué par Henri III en 1578.

Voilà la note bon-enfant qui va dominer à cette cour, pendant tout le règne du Vert-Galant.

Pourtant, ces incidents n'étaient point quotidiens. D'ordinaire, au réveil de leurs Majestés, se fait la cérémonie du déjeuner : « Deux gentilshommes de la chambre sont allés au gobelet (le service de la cour qui s'occupe des boissons du roi), précédés de deux archers, pour prendre, l'un les tasses et les coupes des souverains, l'autre le pain et les serviettes. Un écuyer de cuisine, accompagné d'un garde-vaisselle, est allé chercher le bouillon et tous ensemble, processionnellement, entrant dans la chambre royale avec un sommelier du gobelet et un sommelier de la panneterie, le premier médecin du roi, qui doit être présent. donne le bouillon. »

Le roi se lève alors, va s'habiller dans sa propre chambre. Marie de Médicis ne se lève en général que fort tard, sous prétexte qu'elle prend des médecines. Henri se lave avec des éponges dont chacune vaut six livres. Il se peigne avec des peignes d'ivoire. Il n'en est pas plus raffiné pour sa toilette. Il s'est habitué dès sa jeunesse à l'économie. Il ne dépense que pour les parfums, la violette, l'ambre gris, le musc. Il paraît du reste que chez lui c'est une nécessité encore plus qu'une fantaisie : il a des infirmités qui ont besoin d'être dissimulées par des odeurs fortes. Agrippa d'Aubigné prétendait que c'était là un signe de haute noblesse : « Vous avez connu, dit un de ses héros du *Baron de Fœneste*, Bénardière qui, à force d'être noble, dès la première vue connaissait fort bien un gentilhomme au sentir. »

Henri IV est d'ordinaire indifférent au costume. Il a même édicté des ordonnances pour interdire à ses sujets le port de la toile d'argent et d'or. Il ne porte lui-même que des costumes très simples et les use jusqu'à la corde, défraîchis par le soleil et la pluie. On lui verra des pourpoints déchirés et sales. Seulement, dans les jours de grande cérémonie, il sait s'habiller de façon royale et il apparaît couvert de bijoux.

Pendant ce temps, la reine s'est décidée à sortir du lit à son tour. Elle commence à recevoir du monde en tenue du matin. Les valets de chambre, toujours accompagnés d'archers, sont allés lui chercher de l'eau pour sa toilette. Elle a sur une table de sa chambre les « coquille, bassin et serviettes » nécessaires. Malherbe nous assure qu'elle prend même parfois des bains ! On lui frotte les cheveux avec une huile de fleur d'oranger qui vient d'Espagne. Cette huile a la propriété de fixer la poudre dont elle fait grand usage. Elle continue à recevoir, pendant qu'on la coiffe. Elle aime encore plus les parfums que son mari, mais on ne nous dit pas si c'est pour la même raison. Elle a des parfumeurs attitrés qui lui apportent toutes les nouveautés, senteur de rose, rose musquée, huiles de jasmin, poudres diverses. Elle se divertira même à faire fabriquer devant elle des parfums par le portugais Arnaud Marren, en lui fournissant musc, civette et ambre.

Italienne et Médicis, elle a le goût des riches habillements. Elle porte des chemisettes garnies d'or et de soie, des bas de soie « incarnat, jaune et bleu », du linge de Venise. Elle n'adopte définitivement les toilettes françaises qu'après la naissance du Dauphin. Et voilà des robes « de satin incarnadin avec broderies et perles rondes et de diamants », des « robes de toile d'or à fond colombin à grandes queues », des « robes de drap d'or et d'argent couvertes de riches pierreries, etc. »

Les documents du temps nous renseignent sur les noms de ses cordonniers, de ses marchands de gants et autres personnages du même genre. Nous savons d'autre part qu'elle reçoit des gants de tous côtés : gants de jasmin, gants d'ambre, gants de fleurs, etc.

Mais la cérémonie de la toilette est terminée. Revenons au roi. Il apparaît dans son antichambre ; les courtisans s'empressent. « Il est petit, nerveux, agile. Il a le teint coloré, les sourcils épais, des cheveux drus et une barbe forte. De bonne heure, il a grisonné et sur la fin de sa vie, bien qu'il n'ait pas atteint soixante ans, il blanchira. Il paraît plein de vie et de gaieté. On sait qu'il aime l'exercice en plein air, monte beaucoup à cheval ; que son appétit est excellent, qu'il mange et boit sans mesure, — l'appétit des Bourbons, — n'ayant ni heure, ni exigences, et pouvant aussi bien se passer de manger par oubli, comme de dormir : vieilles habitudes de soldat, d'où sa belle apparence de santé. »

Il est par ailleurs charmant, très spirituel, avec cette répartie vive qui plaît tant aux Français ; il est extrêmement intelligent, en ce sens qu'il comprend vite et bien. Il est aussi aimable, accueillant, facile et doux. Cela ne l'empêche pas d'être très vif, sensible, et de « s'emballer » aisément. Il faut être prudent quand on lui parle, ne pas le heurter de front : en somme, un caractère très français.

Il salue les courtisans qui s'inclinent profondément devant lui, il ôte son chapeau, il dit un mot gracieux à chacun. Dans la rue, de son carrosse, il interpelle ceux qu'il reconnaît : « Serviteur, un tel, serviteur ! » Il est si gai naturellement qu'on le surprend à siffler et à chanter, quand il se croit seul, comme un joyeux camarade sur son chantier. Un Anglais, Dallington, déclare qu'il le trouve trop familier avec les siens. Un jour, raconte-t-il, le roi, donnant audience solennelle dans sa grande chambre de parade, s'aperçoit que son trône n'est pas bien d'aplomb. Il se lève, prend le fauteuil dans ses bras, le met en équilibre et se rassied pour continuer l'audience. L'Anglais trouve le manège pas assez majestueux !

Henri IV aimait à s'instruire. Il se faisait lire les ouvrages réputés (il est vrai que les malins prétendaient que c'était pour s'endormir). Il interroge volontiers ses ministres, veut se rendre compte des choses, tout décider par lui-même, et il a la décision prompte, parce qu'il a l'intelligence rapide et claire. Il a beaucoup de volonté et d'énergie, sait commander et se faire obéir. Ses discours au Parlement, qui s'essaie au rôle de contrôle politique qu'il devait poursuivre jusqu'à la Révolution, sont des modèles de malice, de finesse, d'autorité, de brusquerie impérieuse et élégante. De tous les Bourbons, il n'en est point qui ait incarné au même degré les qualités et les défauts de la race : Français de la tête aux pieds !

Il prend sa tâche de roi très au sérieux. Il a le goût du travail consciencieux et bien fait. Il se sait menacé par les fanatismes de toute nature et a le pressentiment qu'il mourra de mort violente. A certaines heures, cela le rend préoccupé, sombre, inabordable. Mais le plus souvent il sait réagir. Il

affronte bravement les risques du métier de roi, non sans une pointe délicieuse de mélancolie : « Vous êtes plus heureux que moi ! » dit-il un jour à ses familiers, Montigny, Cicogne. « Je voudrais être mort ! » Il parle de la solitude, du bonheur que l'on y trouve. Puis, soudain se ressaisissant : « Mais cette sorte de vie, dit-il, n'est pas pour les princes, qui ne sont pas nés pour eux, mais pour leurs Etats et les peuples sur lesquels ils sont constitués. Ils n'ont, en cette mer, autre port que le tombeau et faut qu'ils meurent dans l'action ». — « Fière parole, remarque M. Batiffol, digne d'un grand cœur ! »

Ce beau courage n'allait pas, on le sait, sans de grandes faiblesses. Ce n'était pas en vain qu'on le surnommait le Vert-Galant. Il s'est fait beaucoup plus de tort qu'on ne croit, auprès de ses contemporains, par les écarts de sa vie privée. Sully appelle cela « des amourachements par récréation, galantises et simples divertissements et toutes telles badineries. » C'est un peu trop d'indulgence. Le roi était sujet à des accès de passion formidables et ne gardait plus de contrôle sur ses actes. Un Espagnol, don Inigo de Cardenas, entretient son souverain des nouvelles de la cour de France. Il lui parle de l'effet produit dans le pays par la malheureuse passion du roi pour la petite Montmorency, princesse de Condé. Le roi a 57 ans. On est en 1610. Cette passion, qui succède à tant d'autres, tient le pauvre monarque si fort qu'il ne dort plus, qu'il ne mange plus, qu'il reste parfois deux ou trois heures à se promener, seul, mélancoliquement. Le jeune mari, alarmé, juge bon d'emmener sa femme, par prudence, jusqu'à Bruxelles.

Tel est le souverain. Les courtisans l'abordent facilement, on l'a vu. Mais il n'accorde pas toutes les faveurs qu'on lui demande. Il prodigue les bonnes paroles, mais il est fort économe et ne donne pas volontiers.

Suivons-le au Conseil, c'est là que vont se discuter et se décider les affaires de l'Etat. La salle du Conseil est au rez-de-chaussée du château du Louvre. Mais le roi ne s'astreint pas à siéger gravement autour d'une table au tapis vert. Il tient aussi bien conseil dans sa chambre ou dans son cabinet des livres. Plus volontiers encore, il délibère en se promenant dans les jardins ou sous les charmilles.

Le Conseil se compose des « ministres », qu'il ne faut pas confondre avec les secrétaires d'Etat. Ont rang de ministres tous ceux qui sont appelés par le roi à entrer au *Conseil d'en haut*. Nous les appellerions de nos jours des « ministres sans portefeuille ». Le portefeuille est détenu par le secrétaire d'Etat, simple commis supérieur d'exécution. Les « ministres » de Henri IV, nous dirions mieux, en langage de nos jours, ses « conseillers », sont Sully, Bellièvre, Villeroy, Jeannin, Sillery. Ils marchent à ses côtés. Les secrétaires d'Etat suivent, à distance respectueuse, avec leurs dossiers, et n'approchent que si on les appelle. Le roi marche d'un pas allègre ; les ministres ont parfois peine à le suivre et sont obligés souvent de trotter derrière lui ! Il questionne, il écoute, il réfléchit. Puis il décide. On fait approcher le secrétaire d'Etat intéressé, il prend note de la volonté royale ; il sera responsable de l'accomplissement ponctuel des instructions données. Le roi veut être obéi, exactement, sans délai, sans négligence. Il n'aime pas à changer d'avis. Il ne tranche les problèmes que lorsqu'ils sont mûrs dans sa pensée ; il y met le temps voulu, il examine autant qu'il le faut. Mais une fois la question résolue, il faut que tout marche dans le sens fixé par le monarque.

Quand il pleut, afin de pouvoir marcher quand même, il tient le Conseil dans la grande galerie au bord de l'eau.

Mais le Conseil est terminé. Ce gros article de la journée est à peine fini qu'il en vient un autre, sacré, celui-là : l'assistance à la messe. Si occupé qu'il soit, le roi de France assiste à la messe tous les jours. C'est une règle que les Bourbons observeront jusqu'en 1789.

Henri IV va à la messe aux Feuillants, rue Saint-Honoré, actuellement rue Castiglione. Naturellement, il n'est pas toujours à l'heure. Il s'en excuse gentiment : « Les affaires, dit-il une fois aux religieux, ont rendu mes dévotions tardives. Il est vrai que quand je travaille pour le public, je prie. C'est laisser Dieu pour Dieu. » Parole très sage et qui montre un homme qui connaît sa religion. Le devoir professionnel avant tout !

A la messe, il suit son office, — ce que ne font pas toujours, hélas ! les chrétiens de nos jours ; — un clerc dit tout haut à l'assistance quand il faut se lever, se tenir debout ou à genoux.

La reine n'a garde, de son côté, de manquer la messe. Elle va à la chapelle du palais du Louvre, à la tourelle du coin des bâtiments. C'est un Augustin qui vient la célébrer. D'autres fois, elle se rend à la chapelle de l'hôtel de Bourbon ; on dit alors « aller à la messe en Bourbon ». On possède encore les riches livres d'heures de Marie de Médicis, entre autres l'un du XVe siècle, orné de ses armes et de miniatures ; l'autre, celui de François Ier, couvert de velours noir, enluminé et contenant les portraits de François Ier, de sa mère Louise de Savoie, de sa sœur Marguerite de Navarre, de divers princes et princesses à qui le livre avait ensuite appartenu, notamment de Catherine de Médicis et des siens, en tout 37 portraits !

Au retour de la messe, le roi dîne, c'est ainsi que l'on nomme alors le repas du milieu du jour. Les règlements de la cour prescrivent aux cuisiniers de tenir le repas prêt dès 9 heures 1/2. Un maître d'hôtel de service a suivi le roi à la messe, lui a demandé, en sortant, à quelle heure Sa Majesté désire se mettre à table. Il transmet aussitôt l'avis au service « de la bouche ». Lorsque le roi est en bons termes avec la reine, il prend ses repas avec elle. On sert dans l'antichambre, il n'y a pas encore de salle à manger attitrée et meublée. A l'heure dite, on apporte le couvert. Si la reine est là, c'est elle qui offre au roi une serviette pour qu'il s'essuie les mains. Mais cela est rare. Le ménage est peu uni. La reine mange dans sa propre antichambre, le roi alors mange seul. Le règlement le veut ainsi. Mais il le viole assez souvent et, passant par-dessus l'étiquette, il invite les convives qu'il lui plaît. C'est une insigne faveur.

Pour commencer le dîner, le roi dit : « Apportez ma viande ! » Le maître d'hôtel, muni du bâton qui est l'insigne de sa fonction, s'empresse. La « viande est apportée » des cuisines en grand cortège : deux archers de la garde en tête, l'huissier de salle, le maître d'hôtel, un gentilhomme servant, le panne-

tier, des pages, l'écuyer de cuisine, le garde-vaisselle, deux archers de garde pour clore, en tout une quinzaine de personnes, constituent la procession. Les courtisans saluent au passage. Ce cérémonial durait encore sous Charles X. Quand la table est prête, on vient dire au roi : « Sire, la viande de Votre Majesté est portée. »

Le roi alors s'installe. On lui donne une serviette mouillée pour qu'il se lave les mains. Un aumônier dit le *Benedicite*.

La table est couverte de linge damassé. La grande nappe, qu'on nomme « tablier », est marquée aux armes du roi et de la reine. Le service comporte des serviettes du même genre en linge de Flandre et façon de Damas. Il y a aussi un service en serviettes de Venise. L'argenterie est celle des rois de Béarn, en partie transportée de Pau à Paris. La nappe, au lieu d'être tendue, est plissée de manière à ressembler « à quelque rivière ondoyante qu'un petit vent fait doucement soulever ». Devant le roi se trouve son « cadenas » ou « nef », c'est-à-dire un bassin d'argent doré, en forme de navire, avec un pied, et contenant sa serviette, son couteau, sa cuillère et sa fourchette. A l'exemple du roi, les seigneurs veulent avoir chez eux leur « cadenas ».

Les plats sont apportés des cuisines par les officiers de la « bouche ».

Il faut que l'on soit sûr qu'ils ne sont pas empoisonnés. Chaque mets est goûté ostensiblement par un échanson et présenté par un gentilhomme servant, sur une serviette de fine toile blanche que l'on change à chaque service. Le vin est servi dans de petites bouteilles recouvertes d'osier. Le roi de France n'a pas de cave. Un entrepreneur, qui est M. Voiture, le père de l'écrivain, a charge de fournir chaque jour le vin nécessaire à la cour. Au roi est réservé du vin clairet, c'est-à-dire du Bordeaux. Un gentilhomme essaie ce vin, dans le verre même du roi. Un jour, ayant soif ou étant distrait, le gentilhomme engloutit le verre tout entier : « Eh ! lui dit gaiement le roi en l'appelant familièrement par son nom, au moins vous deviez boire à ma santé : je vous eusse rendu raison ! »

Les menus sont extrêmement lourds et abondants. Les savants de l'époque démontrent par toutes sortes de bonnes raisons que l'on sert au roi tout ce qu'il y a de meilleur pour conserver sa santé et sa prestance.

Jugeons-en : quatre entrées, quatre potages, des viandes bouillies et des viandes rôties. Parmi les viandes bouillies : une pièce de bœuf, un haut côté de mouton, un chapon, une pièce de veau, trois poulets. Mais il reste encore de la place, dans l'estomac royal, pour les rôtis : une épaule de mouton, deux gibiers, une longe de veau, trois pigeons, une pièce de mouton ; les dimanches et jours de fête, en plus, un pâté de chapon. Les jours maigres, des brochets et des carpes.

Les menus sont à peu près les mêmes au dîner et au souper. Comme variantes, des gelinottes et fricassées. Henri IV veut qu'on lui fasse manger de sa chasse, des cailles, des perdreaux. Il est douteux pourtant qu'il puisse manger de tous les plats qu'on lui sert !

En somme, — et les voyageurs étrangers le remarquent, — on mange alors, en France, énormément de viande, de pâtisseries, peu de pain et de fruits, pas de légumes. Henri IV montre pourtant un goût extrême pour les melons... De divers points de la France et de l'Italie arrivent des cadeaux qui chargent et varient le menu : mortadelles et fromages de Mantoue, confitures de Reims, pommes, citrons, oranges, grenades, raisins muscats de Provence.

Henri boit et mange jusqu'à en être malade. Il aura en particulier des indigestions de melons. Il ne mange pas très proprement. Le journal d'Héroard, le médecin du Dauphin, fait dire au futur Louis XIII, faisant du gâchis avec son pain : « Je mange comme papa ! »

Les lundis, mardis, jeudis et dimanches, les violons du roi viennent se faire entendre pendant le repas. Sa musique se compose de quinze instruments.

La reine adore les bêtes, singes et guenons, perroquets, les chiens surtout. Elle a de petits chiens qu'elle emporte en carrosse quand elle sort. Un jour, le Dauphin, entrant chez sa mère, met le pied par mégarde sur un roquet, qui par représailles le mord jusqu'au sang. La reine le console en lui faisant une terrible algarade. Il sort furieux, en criant « que sa mère aime mieux son chien que lui ».

Quand le roi sort en ville, il est en carrosse « doré, doublé de velours rouge, orné aux portières de rideaux de même couleur, traîné par six chevaux blancs que conduit un cocher de corps en livrée, avec aiguillettes et ceinture d'or, tandis que les chevaux sont montés de postillons en livrée et que, derrière la voiture, des valets de pied en mantille, chausses de velours, pourpoint de chamois, se tiennent debout. » Le roi est accompagné de gentilshommes, mais pas de garde. On expliquera ainsi son assassinat par Ravaillac. Le passage de sa lourde et vaste voiture dans les rues encombrées de Paris, tortueuses et étroites, était toujours très laborieux. Notons que, « en ce temps, pour quatre écus, on peut trouver sans peine des coupe-jarrets qui consentent à vous massacrer qui l'on voudra, au coin d'une rue, nous assure Guillaume Colletet ».

La journée finie, le repas du soir, avec le même cérémonial que le matin, a lieu d'ordinaire à six heures.

Vient ensuite la soirée. Une assez nombreuse société entoure le ménage royal : Madame de Guise, la princesse de Conti, le hardi et joyeux Bassompierre, qui met une vie intense au palais par son entrain et son esprit, La Varenne, contrôleur des postes, qu'on accuse de rendre au roi des services secrets et suspects, comme entremetteur, Bellegarde, Roquelaure, de Termes qui a l'art des élégances, d'autres encore.

Que fait-on ? On joue aux cartes et aux dés. Henri IV aime le jeu. Il néglige parfois pour le jeu d'autres passions qui semblaient plus fortes ; il écrira à Henriette d'Entraigues, le 21 octobre 1606, qu'il ne peut aller la voir, parce qu'il est engagé dans une partie « où il y a bien de l'argent ».

On joue en effet gros jeu à la cour. Bassompierre, qui avait une chance formidable, ayant à commander un habit de 14.000 écus (plus de 500.000 fr. de nos jours) pour le baptême du dauphin, et n'ayant que 700 écus en poche, trouve moyen de gagner au jeu ce qui lui manque et de s'offrir une épée de diamants de 5.200 écus. Il lui reste encore 5 à 6.000 écus après cela ! Il raconte lui-même que, dans certaines journées, il y a des mouvements de gains et de pertes qui atteignent 20.000 pistoles (sûrement plus d'un million de nos jours).

Henri IV, au surplus, est très mauvais joueur, et quand il perd, ce qui lui arrive souvent, il se fâche, il tempête, il crie.

A onze heures du soir, le cri des archers se fait entendre. On éteint les flambeaux. « Je me couche entre dix et onze heures, dit le roi, et me lève à sept heures, dors bien et mange de même. » Il ne se soumet pas volontiers au cérémonial du coucher, se déshabille promptement et se met au lit, les rideaux soigneusement tirés. Un proverbe de l'époque ne dit-il pas que les Français « ne peuvent coucher sans feu et dormir sans rideaux » ? La journée du roi est finie. Tout dort et repose au Louvre...

Au sujet de la grosse question de la conversion du roi, l'auteur a noté au passage une affirmation de Richelieu, qui vaut la peine d'être mise en relief et que nous avons gardée pour la fin. Le grand cardinal, au début de ses *Mémoires*, partie qui est de sa main, déclare tenir de Marie de Médicis comment Henri IV lui a un jour avoué qu'au moment de sa conversion, il avait embrassé en apparence la religion catholique, afin de s'assurer par ce moyen la couronne, mais que depuis, ayant assisté à une longue conférence à Fontainebleau, — en l'an 1600, — entre le cardinal du Perron et Duplessis-Mornay, où avaient été discutés les principes des deux religions, sa conviction avait été faite et qu'ensuite il avait été confirmé par certitude dans sa croyance.

C'est un témoignage trop important pour être omis. Cela ne veut pas dire qu'avant 1600 Henri IV ait été purement et simplement un hypocrite. Il s'était soigneusement renseigné sur ce point : peut-on, de l'avis des protestants, faire son salut dans la foi catholique ? On lui avait répondu affirmativement. Cela lui avait suffi pour le décider, étant donné les intérêts politiques en présence.

II

Les pages que nous venons de résumer ne s'adressent guère qu'à l'imagination. Des peintures de ce genre mettent de la vie dans l'histoire, mais ne parlent pas spécialement à l'intelligence et à la raison.

Il n'en est pas de même de celles que M. de Lavalette-Monbrun a consacrées, dans le *Correspondant* des 25 octobre et 10 novembre, à *L'Evolution religieuse de Maine de Biran.*

On sait que Maine de Biran fut l'un des plus pénétrants esprits du début du siècle dernier. Sa conversion mérite d'être méditée. Elle ne ressemble en rien à celle d'Henri IV. Il n'y entrait aucune part d'intérêt personnel. Les raisons qui ont touché une telle âme sont du nombre de celles que tout penseur a le devoir de peser et de retenir.

L'histoire que nous allons parcourir n'est plus de l'histoire « antiquaire », propre seulement à satisfaire les curieux et les amis de la couleur locale ; c'est de l'histoire explicative au premier chef, c'est un exemple mémorable de la force de pénétration de la doctrine catholique, à dix-huit cents ans de ses origines !

« On se souvient que Sainte-Beuve a cru pouvoir rapprocher Maine de Biran de Pascal. Moins profond, moins original, moins riche d'aperçus que les *Pensées*, le *Journal intime* a cet avantage de nous retracer, dans leur continuité logique, les diverses phases de l'évolution religieuse de Maine de Biran. Chaque page de ce curieux document autobiographique marque chez son auteur, sinon un progrès constant, du moins une aspiration continuelle vers la vérité. » On peut dire que cette évolution de Maine de Biran est une application vécue du mot fameux de S. Augustin : « *Fecisti nos ad te, Deus, et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te.* »

Il était parti de l'athéisme.

M. de Lavalette-Monbrun a publié (Plon, 1927) le tome Ier du *Journal intime*, et il l'a fait précéder d'une *Discussion sur l'existence de l'Etre suprême*, qui lui a paru devoir servir de préface utile au *Journal*. Cette *Discussion* se trouvait dans les premiers manuscrits, encore inédits, de Maine de Biran. Elle date de 1792 environ. L'auteur, jeune encore, était garde du corps, au début de la Révolution. « A fréquenter la jeunesse libertine de son temps, il a vu s'évanouir les croyances religieuses de son enfance ». Il a beaucoup feuilleté le *Dictionnaire philosophique* de Bayle, un manuel de scepticisme et de libre-pensée. Il regrette pourtant la foi. Il écrit à un ami : « Si ma raison ne voit qu'obscurité là où vous voyez l'évidence, plaignez-moi, mais surtout ne m'accusez pas de mauvaise foi ; ne me regardez pas comme un méchant homme. Je n'ai aucun intérêt à nier que l'Etre auquel vous croyez existe, s'il existe, et qu'il soit bon, comme nous n'en pouvons douter. »

Il s'indigne contre les théologiens qui, au lieu de plaindre l'incrédule et de l'entourer de leur bienveillante charité, le regardent comme « un monstre à étouffer ». Il se déclare de bonne foi et nous pouvons l'en croire. Des preuves de l'existence de Dieu, il ne saurait admettre que celles qui s'adressent au cœur, non point celles qui prétendent convaincre la raison.

Voilà le point de départ de Maine de Biran. Voilà ce qu'il en pense en 1792, quand il se retire dans son domaine de Grateloup, après la dispersion des gardes du corps. Il est alors âgé de 26 ans. De santé assez faible, il est de ceux qui peuvent dire : « Le corps voué à la corruption est un fardeau pour l'âme ». Le physique a chez lui une profonde influence sur le moral. Il s'occupe constamment de physiologie et de psychologie. En fait de religion, il ne lui reste que l'idée de l'Infini et il se déclare « accablé sous son poids ». Il est convaincu que la raison suffit à conduire l'homme, au point de vue moral, sans le secours de la religion. Il admet pourtant que, pour le commun des hommes, qui usent mal de la raison, les religions sont d'utiles adjuvants.

La première coulée de lumière qui atteint son âme lui vient de la mort. Le 29 juillet 1793, il a perdu une sœur très aimée, âgée de 33 ans seulement. Près de la couche funèbre, il se pose anxieusement le problème de la destinée humaine. Il écrit une *Méditation sur la mort (Journal intime*, I, p. 10-14). On y aperçoit le procédé naturel à sa pensée. C'est à la raison qu'il s'adresse tout d'abord. Les réponses qu'elle lui donne lui paraissent régulièrement incertaines. La raison ne peut le faire sortir du doute. Elle donne le pour et le contre avec autant de force l'un que l'autre. « Tout ce qui a commencé d'être, écrit-il, doit sans doute cesser d'être ». Et pourtant l'anéantissement fait horreur au sens intime. Nous croyons à l'ordre. Croire à l'ordre, c'est croire en Dieu : « Si Dieu n'existe

pas, l'ordre que nous croyons apercevoir dans le monde, n'existe que dans notre cerveau, *velut ægri somnia*. Rien n'a de raison suffisante. Tout n'est qu'illusion et mensonge. Or, Dieu, s'il existe, ne peut vouloir tromper cette avidité de connaître, ces élans vers la vérité, tous ces pressentiments de l'au-delà, qu'il a déposés lui-même au fond de nos cœurs. Croire que tout cela n'est qu'illusion heurte le sens moral. Croyons-en donc le sens intime : Dieu existe et l'âme est immortelle. » Et il conclut sur ces lignes significatives : « Sent-on bien la consolation qu'il y a à se reposer ainsi sur l'Etre tout-puissant ? En vérité, comment ceux qui le nient peuvent-ils ne pas tomber dans le désespoir ?... Semblable à un homme qui soutenu par une force irrésistible dans l'espace, ne se sentant appuyé sur rien, se verrait à chaque instant prêt à tomber dans l'abîme, celui qui vit, qui pense et qui ne s'appuie pas sur Dieu, doit frémir sans cesse, étonné de se sentir exister. »

L'idée de Dieu apparaît donc chez lui comme un besoin profond de l'âme. Il est pourtant encore bien loin de la religion révélée. Il ne dépasse pas le déisme à la Rousseau, qui se résume dans la phrase que voici : « Je crois en Dieu, et Dieu ne serait pas juste si mon âme n'était pas immortelle. Voilà ce que la religion a d'essentiel et d'utile. Laissons le reste aux disputeurs. » De cette religion, qui était celle de beaucoup de ses contemporains, Biran semble s'être contenté un bon tiers de sa vie.

Mais il ne suffit pas de croire à l'immortalité, il faut encore espérer le Bonheur. Le problème du Bonheur, c'est au fond le problème même de la vie humaine. « Que peut l'homme pour se rendre heureux ? » Biran retourne cette question sous toutes ses faces. Il se contente d'abord, jusqu'à 1802 environ, de la théorie régnante qui est le sensualisme idéologique de Condillac. Dans cette théorie, le Bonheur est l'œuvre du Destin. Dieu conduit toutes choses par sa volonté éternelle et immuable. Le Bonheur dépend d'un état physique ; les causes morales n'agissent que par l'intermédiaire des causes physiques. « L'homme n'est rien s'il ne digère ». Mais bientôt l'insuffisance flagrante d'une telle théorie éclate à ses yeux. Visiblement elle fait trop bon marché des « facultés supérieures ». Biran fait une découverte considérable et qui le remplit de joie. L'homme n'est pas du tout la statue animée dont parlait Condillac. Il n'est pas le produit de la simple sensation. La sensation, même transformée autant qu'on le voudra, ne suffit pas à expliquer tout ce que nous entendons par la vie de l'âme. En quoi consiste donc le *moi ?* Pour le savoir, il convient de voir comment il se révèle. Or, il se révèle dans l'*effort*, c'est-à-dire dans l'acte de *volonté*. C'est en *voulant* que l'homme ajoute quelque chose à la nature, sa part à lui dans l'ensemble des choses. Il se connaît en *s'opposant*, dans l'effort même, aux résistances que dressent devant lui la nature et son propre organisme.

Le corps n'est donc pas le *moi*, puisqu'il est un poids à traîner par le *moi*. Il est l'outil, dont l'ouvrier a besoin pour son action, mais dont l'on sent quand même le fardeau. Le fait primitif, c'est donc l'*effort*. Au lieu de dire : « Je pense, donc je suis, » il faut dire : « *Je veux, donc je suis !* »

Toute une psychologie sort de là. Mais aussi toute une morale. Si la volonté est une faculté primordiale de l'âme, « il faut que la volonté préside à tout ce que nous sommes ; voilà le stoïcisme. Aucun système n'est aussi conforme à la nature. »

Maine de Biran sera stoïcien environ de 1803 à 1813.

Quelle expérience le fera sortir de ce système nouveau ? Celle de son impuissance. Il est bien beau de faire appel à la volonté seule, appuyée et éclairée de la raison seule. Mais comment donner un but à son effort ? Et comment assurer la victoire de cet effort ? Deux questions nouvelles, qui vont mettre en échec le stoïcisme.

Ce système, « qui est bon pour les forts, mais non pour les faibles, les pécheurs et les infirmes », le décourage et le déçoit. A chaque page de son *Journal intime* revient la même plainte, monotone, angoissée, déchirante : « Y a-t-il un point d'appui et où est-il ?... Il me faut un pôle fixe qui oriente mon activité, une lumière qui dirige mes pas. Où les trouver ? Je souffre, je souffre ! » Il conclut enfin, le 30 septembre 1817, date mémorable qui inaugure sa vie proprement religieuse : « La raison seule est impuissante à fournir à la volonté des motifs ou des principes d'action : *il faut que ces principes viennent de plus haut !* »

Dès l'année 1815, il avait pris l'habitude de lire des livres ascétiques, tels l'*Imitation*, les *Lettres spirituelles* de Fénelon, les *Pensées* de Pascal et les principaux livres de la Bible. Il se nourrissait avidement de ces fortes lectures. Il prend la peine, dans le *Journal intime*, de nous dire pourquoi il se tourne ainsi vers la religion :

« On dit, écrit-il, que si les hommes deviennent dévots, ou religieux en avançant en âge, c'est parce qu'ils ont peur de la mort et de ce qui doit la suivre dans une autre vie. Mais j'ai, quant à moi, la conscience que, sans aucune terreur semblable, et sans aucun effet d'imagination, le sentiment religieux peut se développer à mesure que nous avançons en âge : 1° parce que, les passions étant calmées, l'imagination et la sensibilité moins excitées et moins excitables, la raison est moins troublée dans son exercice, moins offusquée par les images ou les affections qui l'absorbaient ; alors Dieu, le Souverain Bien, sort comme des nuages, notre âme le sent, le voit, en se tournant vers lui, source de toute lumière ; 2° parce que, tout nous échappant dans le monde sensible, l'existence phénoménique n'étant plus soutenue par les impressions externes ou internes, on sent le besoin de s'appuyer sur quelque chose qui reste, et sur une réalité, sur une vérité absolue, éternelle ; 3° parce que, enfin, ce sentiment religieux, si pur, si doux à éprouver, peut compenser toutes les autres pertes. La crainte de la mort ou de l'enfer n'a rien de commun avec ce sentiment et se trouve au contraire en opposition directe avec lui. »

Il trouve dans l'*Imitation* ces lignes qui le frappent : « Comment peut-on aimer une vie sujette à tant de dégoûts, de misères, remplie de tant d'amertumes ? Comment peut-on appeler vie la source de tant de maux ?... Demeurer ferme et constant dans ce que Dieu veut de nous, quoiqu'on ne ressente ni goût, ni consolation, ni sûreté. » Et il écrit à son tour : « Les chrétiens, comme les bons philosophes, savent bien que nous ne pouvons faire dominer l'esprit sur le corps, ni anéantir la partie passive de nous-mêmes, *sans une grâce particulière.* »

Voilà le grand mot lâché (17 novembre 1817). L'homme ne se suffit pas, il ne peut suivre sa propre raison, sans un secours d'en haut. Il y a en lui quelque chose qui appelle Dieu. Il est dans la nature quelque chose qui réclame la surnature.

Ne nous hâtons pas cependant de dire que Biran a découvert, de lui-même, la nécessité du christianisme. En fait, nous ne connaissons pas de système de secours régulier et organisé de la part de Dieu envers sa créature, en dehors du christianisme. Mais un système de grâces *d'ordre naturel*, pour ainsi dire, c'est-à-dire tendant à faire accomplir les actes de la loi naturelle pure et à obtenir une fin naturelle, est concevable. Biran ne faisait point cette distinction. Ses commentateurs ne la font pas toujours non plus et parlent comme si l'on pouvait passer de plain-pied de l'analyse concrète de nos besoins moraux ou intellectuels à l'appréhension des vérités révélées et au désir des grâces surnaturelles. Il faut donc prendre *cum grano salis* les lignes suivantes de M. de Lavalette-Monbrun : « Le sens intime, cette lumière intérieure qui luit au milieu des ténèbres de l'entendement, amène le philosophe, entre les années 1818 et 1822, à découvrir, dans sa propre âme, comme la préfiguration des principaux mystères de la religion. » Il est par contre souverainement intéressant d'entendre Maine de Biran faire du désenchantement l'une des sources de la vie spirituelle :

« Ne trouvant en moi, ni hors de moi, dans le monde de mes idées, ni dans celui des objets, rien qui me satisfasse, rien sur quoi je puisse m'appuyer, je suis plus enclin, depuis quelque temps, à chercher dans les notions de l'être absolu, infini, immuable, ce point d'appui fixe, qui est devenu le besoin de mon esprit et de mon âme. Les croyances religieuses et morales, que la raison ne fait pas, mais qui sont pour elle une base ou des points de départ nécessaires, se présentent comme le seul refuge, et je ne trouve de science vraie que là, précisément où je ne voyais autrefois, avec les philosophes, que rêveries et chimères... » (20 mai 1818).

Or, ce désenchantement, il fait partie de la psychologie humaine. On peut donc dire que la psychologie bien comprise mène à la religion et permet d'induire l'existence possible ou nécessaire de l'ordre surnaturel, à condition d'entendre par ordre surnaturel un ordre d'intervention de la divinité venant en aide à sa créature.

Maine de Biran n'hésite pas à annexer à la science philosophique la vérité capitale qu'il vient de découvrir : à savoir, que l'homme a besoin de Dieu, même pour être simplement un homme, pour vivre pleinement en homme, pour suivre sa raison et faire triompher la volonté sur l'instinct aveugle. Un an avant sa mort, qui surviendra en 1824, il jette sur le papier le plan d'un vaste ouvrage qu'il voudrait mettre au point avant de quitter cette terre et qu'il intitule *Nouveaux Essais d'Anthropologie*. Dans cet ouvrage, le philosophe, résumant les réflexions et pensées de sa vie entière, déclare que la science du composé humain ne saurait être complète si l'on ne distingue *trois vies*, comprenant l'ensemble des modes actifs et passifs de notre existence : *la vie animale*, caractérisée par les mouvements instinctifs, penchants organiques, phénomènes affectifs ; — la *vie humaine*, ou de l'homme sentant, pensant, voulant, devenu en vertu de son pouvoir d'agir librement, une personne morale ; — et la *vie de l'esprit*, où, affranchi du joug des instincts et des passions, l'homme soumet avec joie sa raison et sa volonté à l'influence de l'Esprit divin.

C'est cette troisième vie qui est la découverte propre de Maine de Biran, dans l'ordre philosophique pur. Dieu est en nous, pense-t-il, il ne s'agit que de l'y voir ! Maine de Biran reconnaît dans l'homme un résidu inexpliqué qu'il appelle au début « une action surajoutée » et qu'il finit par nommer de son vrai nom *la grâce*.

« Sous l'influence de la grâce, dit-il, et quand l'esprit est éclairé de la vraie lumière, nous sentons bien que ce n'est pas nous qui faisons les idées vraies, qui nous donnons cette impulsion, ce goût, cet attrait intellectuel vers le bien, le bon, le vrai, sentiments ineffables, désintéressés de tout ce qui est sensible ; mais en sentant cela en nous, nous ne pouvons pas toujours comprendre qu'il vient d'ailleurs, de plus haut que nous. Notre âme qui entend et qui est heureuse d'entendre le vrai, le beau, le bien, ne s'élève pas par elle-même vers la source d'où il émane. »

Il n'hésite pas à proclamer que nous pouvons, par simple analyse, nous rendre compte de l'intervention divine dans notre vie. Quand l'homme prie, il reçoit un secours ; il constate l'arrivée de ce secours, il en sent les effets et il lui est impossible, s'il est logique et sincère, de ne pas les attribuer à une source supérieure, à Dieu même :

« Il est impossible, dit-il, de nier au vrai croyant, qui éprouve en lui-même ce qu'il appelle les *effets de la grâce*, qui trouve son repos et toute la paix de son âme dans l'intervention de certaines idées ou actes intellectuels de foi, d'espérance et d'amour, et qui, de là, parvient même à satisfaire son esprit sur des problèmes insolubles dans tous les systèmes, il est impossible, dis-je, de lui contester ce qu'il éprouve, et, par suite, de ne pas reconnaître le fondement vrai qu'ont en lui, ou dans ses croyances religieuses, les états de l'âme qui font sa consolation et son bonheur. »

Il soutient que l'on peut saisir l'action en nous, sans nous, de l'Esprit-Saint : — « J'entends maintenant, écrit-il, la communication intérieure d'un Esprit supérieur à nous, qui nous parle, que nous entendons au dedans, qui vivifie et féconde notre esprit sans se confondre avec lui ; car nous sentons que les bonnes pensées, les bons sentiments ne sortent pas de nous-mêmes. Cette communication intime de l'Esprit avec notre esprit propre, quand nous savons l'appeler ou lui préparer une demeure au dedans de nous, *est un véritable fait psychologique, et non pas seulement de foi.* »

Il semble que Biran, avant même d'être complètement chrétien, ait pratiqué familièrement ce qu'on pourrait nommer le *sens mystique*, c'est-à-dire l'aperception immédiate de l'action divine dans son âme. Il parle en effet d'un sens sublime, — le sens du divin, — qui saisit en nous la présence de Dieu, attestée par des inspirations, des suggestions intérieures, ineffables comme la vérité elle-même :

« A en juger par ce que j'éprouve, et ne considérant que le fait psychologique seulement, il me semble qu'il y a en moi un sens supérieur, et comme une face de mon âme, qui se tourne par moments (et plus souvent à certains temps, à certaines époques de l'année) vers un ordre de choses ou d'idées supérieures à tout ce qui est relatif à la vie vulgaire,

à tout ce qui tient aux intérêts de ce monde et occupe exclusivement les hommes. J'ai alors le sentiment intime, la vraie suggestion de certaines vérités, qui se rapportent à un Ordre invisible, à un mode d'existence meilleur et tout autre que celui où nous sommes. »

Il fait donc de la vérité religieuse, pour ainsi dire, une vérité d'observation, ou, si l'on préfère, d'introspection. « Pénétrant toujours plus avant dans la réalité, ce Christophe Colomb du monde intérieur a fini par rencontrer le Dieu vivant, — qu'il cherchait depuis de si longues années, — au centre et au cœur même de l'homme. »

Il profite même de sa longue et douloureuse expérience pour construire une méthode d'ascension spirituelle. Il y voit trois étapes principales : 1° *désirer*, 2° *prier*, 3° *mourir*.

Il faut désirer, c'est-à-dire ne point se contenter de ce qu'on a, sentir sa misère, ses limites, sa dépendance, ses besoins, faire effort pour s'élever plus haut. C'est par le désir que l'on s'approche de Dieu.

Mais Dieu, qui est en nous, veut que nous collaborions à notre propre sauvetage. Il veut que nous le priions, il nous en donne la pensée et la volonté. La prière obtient l'intervention de Dieu, arrache à sa bonté le secours dont nous sentons le besoin. « Le renouvellement de l'homme intérieur, dit-il, s'obtient par la prière fervente, où l'âme humaine s'élève jusqu'à la source de vie, s'y unit de la manière la plus intime, et s'y trouve comme identifiée par l'amour. » (19 mars 1824).

Enfin, il faut mourir, au sens mystique de ce mot. Cette mort à tout ce qui est sensible, à tout le terrestre, à tout l'humain, est indispensable à l'éclosion de la « vie de l'esprit ». La sortie de nous-mêmes, la mort à nous-mêmes est nécessaire pour que Dieu puisse s'y installer et y demeurer par sa grâce.

Comment le philosophe de la volonté et de l'effort en vient-il à placer la perfection dans la mort à soi-même ? Cela est facile à comprendre, si l'on prend garde à la façon dont il comprend la perfection. Si l'*effort* est le pivot de la *vie humaine*, tout comme la sensation est celui de la *vie animale*, l'amour est le centre de la *vie de l'esprit*. Or l'amour est la suprême activité et en même temps la mort à soi-même.

« Le véritable amour, écrit le philosophe, consiste dans le sacrifice entier de soi-même à l'objet aimé... Dès que nous sommes invariablement disposés à lui sacrifier notre existence, notre volonté propre, — si bien que nous ne voulons plus rien qu'en lui et pour lui, en faisant abnégation de nous-mêmes, — dès lors notre âme est en repos et l'amour est le bien de la vie. »

L'amour ainsi compris ne peut s'adresser qu'à Dieu ; il est absurde de le donner à une simple créature. Il est un renoncement total. Il n'est pourtant pas une passivité, à la façon des quiétistes, car dans la passivité on ne donne rien. Il n'est pas une absorption comme le conçoivent les panthéistes, car il faut être *deux* pour aimer. L'amour décrit par Maine de Biran n'est autre chose que celui de l'Evangile : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre esprit, de toute votre âme, de toutes vos forces, c'est là le premier et le plus grand des commandements. » Biran est donc dans la ligne de la grande mystique chrétienne, celle de S. Paul, de S. Augustin, de Bossuet, de Pascal.

Comme le dit ici très justement l'auteur des articles que nous analysons : « Prier Dieu, l'aimer, s'unir à lui, vivre en lui, tout en conservant sa liberté et sa personnalité, voilà le résumé de la religion chrétienne, le dernier mot de toute théologie raisonnable, le vrai mysticisme. »

En somme, Biran n'avait fait que retrouver laborieusement la religion de son enfance. Il l'a reconnu lui-même dans une page touchante de son *Journal intime* :

« Ceux qui, en matière religieuse, ont tant fait, une fois, que de soumettre à l'examen rigide de leur faible raison ce que tant de gens, mieux avisés, croient, sans même y réfléchir, ne peuvent plus trouver vrai que ce qui leur est assez démontré pour les frapper d'une entière conviction. Il faut alors que ces sceptiques restent égarés dans le dédale de la métaphysique, ou bien qu'à force de méditation et de philosophie, ils parviennent à soulever presque tous les voiles du sanctuaire et à parcourir le cercle entier des connaissances religieuses, pour revenir enfin, les yeux ouverts et un flambeau à la main, dans le même endroit où l'humble foi les avait laissés paisiblement, un bandeau sur les yeux. »

Les dernières années du penseur furent affligées par la maladie, par le dépérissement continuel du corps, mais consolées par le développement constant de cette vie de l'esprit qui lui était apparue comme le couronnement normal de la vie humaine intégrale. Visité souvent par Mgr Frayssinous dans sa dernière maladie, il voulut marquer ostensiblement son retour à la foi de son enfance. Dans une société qui était encore voltairienne ou rousseauiste, il donna l'exemple de l'humble recours aux sacrements de l'Eglise, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction. Un témoin, qui est probablement M. de Gerando, l'un de ses plus intimes amis, lui-même philosophe distingué, assure que sa piété tendre et la sublimité de ses discours religieux sur son lit de mort arrachaient des larmes aux assistants, tout pénétrés de la grandeur et de la sérénité d'une telle fin.

La leçon qui se dégage de sa vie est que si la raison peut poser des problèmes et découvrir des solutions, elle a besoin, pour faire son choix avec certitude parmi ces solutions, d'être éclairée et soutenue par la grâce. Ce n'est pas là du fidéisme. Ce serait plutôt le contraire, car Biran pense que c'est la raison, — non pas la dialectique, mais le sens intime, ou intuition, — qui découvre Dieu et le besoin de Dieu, en découvrant à la fois la nécessité d'une certitude et l'impuissance de l'homme à y atteindre et à s'y tenir par ses propres forces.

« La religion seule nous apprend où est la vérité, la réalité absolue. Elle nous dit aussi que, jugeant les choses sur le rapport des sens ou d'après nos passions, ou même d'après une raison artificielle ou de convention, nous vivons dans une illusion perpétuelle. C'est en nous élevant vers Dieu, en cherchant à nous identifier avec lui par sa grâce, que nous voyons et apprécions les choses comme elles sont. »

Et voici la conclusion finale : « Il n'y a qu'un objet, prononce Biran, qui paraisse capable de remplir notre âme et de fixer notre sentiment : c'est Dieu. »

En écrivant son *Journal intime*, il a décrit la plus profonde expérience humaine : il a écrit le *Journal de l'âme en général.*

III

Je trouve une piquante confirmation des admirables pensées de Maine de Biran dans une étude publiée, sous la signature insuffisamment éclairante P. M., dans le nº de septembre 1930 de l'excellente revue bimestrielle *Le Recrutement sacerdotal,* sous le titre : *Les châtiments corporels dans la pédagogie de l'antiquité et du haut moyen âge.* Les anciens se sont aperçus depuis bien longtemps que l'homme ne se conduit point par la raison pure. L'éducation de l'enfance est un dressage laborieux. Le fouet y a toujours tenu une place importante. Sans admettre les exagérations dramatiques de M. G. Compayré, dans la *Grande Encyclopédie,* à l'article *Fouet,* il faut reconnaître que l'on a presque constamment traité l'enfant comme un petit âne rétif et borné, qui ne peut avancer que sous l'inspiration de la férule magistrale. Un adage populaire, découvert dans un tombeau d'Egypte, déclare : « Les oreilles du jeune homme sont sur son dos : il obéit à qui le frappe. » Et le bâton, dans mainte inscription hiéroglyphique, est appelé « un don du ciel ».

Serait-ce des Egyptiens que les Hébreux auraient appris leurs principes éducatifs ? La chose est possible. Ce qui est sûr, c'est que l'auteur inspiré des *Proverbes* insiste avec force sur l'usage de la terrible baguette : « La sottise est rivée au cœur de l'enfant ; c'est la verge de la discipline qui la chassera (XXII, 15). — La verge et la correction procurent la sagesse, mais l'enfant abandonné à son caprice fait la honte de sa mère (XXIX, 15). — Le père qui ménage la verge n'aime pas son fils ; celui qui chérit son enfant le corrige au matin de sa vie (XIII, 24). — Ne ménage pas la correction à ton enfant ; car, si tu le frappes de la verge, il ne mourra point. Frappe-le de la verge et tu sauveras son âme de l'enfer (XXIII, 13-14). » Sur ce dernier texte, Cornelius a Lapide donne le commentaire que voici : « La verge, au sens propre, désigne la férule et la fustigation des enfants insubordonnés, laquelle joue pour eux, par l'institution de la nature et de Dieu, le même rôle que le frein pour le cheval et le licou pour l'âne. »

Si de l'Orient nous passons en Extrême-Orient, nous rencontrons la même philosophie : « Le chef de famille doit morigéner ses descendants, proclame l'antique philosophie chinoise, et cela consiste, explique-t-elle, à les battre quand il faut, à les gronder quand il est besoin, car le proverbe dit : « Battre ou gronder un enfant, c'est prouver qu'on l'aime. »

L'unanimité est complète sur ce point dans toutes les civilisations. La sagesse grecque ne diffère point, sous ce rapport, de la sagesse égyptienne ou chinoise. Platon, dans sa *République,* donne ce conseil aux éducateurs : « Si l'enfant se montre docile, on l'encourage ; s'il résiste, on le redresse, comme un bois tordu et recourbé, par les menaces et par les coups. »

On sait la rigueur des Spartiates dans l'éducation de leurs fils. Le jeune Lacédémonien doit savoir affronter le fouet sans gémir, non seulement pour la punition de ses fautes, mais même à titre simplement sportif, pour s'entraîner à la souffrance héroïque. Les Athéniens, moins sévères, ne ménageaient pourtant pas les épaules des écoliers indociles.

On pense bien que Rome, la ville de la forte discipline, ne pouvait ignorer l'usage et la bienfaisance du fouet. Horace avait gardé un certain culte pour le poète Livius Andronicus simplement parce que son maître, le *plagosus Orbilius,* en avait scandé les rudes hémistiches sur son dos à coups de férule !

Les instruments dont l'on faisait un usage courant dans la pédagogie étaient aussi variés qu'efficaces, depuis la simple férule, tige souple d'une certaine ombellifère, jusqu'au martinet ou fouet à plusieurs lanières, en passant par le fouet court, constitué par une bande de cuir ou une peau d'anguille.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que l'emploi de ces instruments était une solennité très sérieuse. Le maître avait toujours auprès de lui l'esclave correcteur, que Plaute nomme le *tintinnaculus.* Lorsqu'il veut châtier un de ses élèves, les camarades de celui-ci le hissent, dépouillé de sa tunique, sur leurs épaules. L'un d'eux lui relève les jambes en arrière pour que le dos soit horizontal et présente une belle surface à l'instrument du supplice. Une fresque découverte à Herculanum représente la scène au naturel. Il est probable que l'exécuteur n'y allait pas, comme nous disons, « de main morte ». Cependant la pédagogie de l'époque n'ignorait pas le prestige de la douceur et des « douceurs » : Horace se souvenait avec componction des petits gâteaux secs, *crustula,* dont les maîtres gratifiaient les écoliers appliqués aux éléments.

Que fit l'Eglise en face des usages existants ? Elle se garda, sur ce point comme sur tant d'autres, de bousculer la tradition, sans raison suffisante. Elle ne bannit point la fustigation de l'école. Mais elle l'adoucit. Déjà, du reste, apparaissaient au sein du paganisme des signes de réprobation contre les rigueurs des pédagogues. Quintilien disait : « Je ne veux pas que l'on frappe les élèves, encore que l'usage l'autorise. » L'un des maîtres de S. Basile et de son ami S. Grégoire de Nazianze, à Athènes, le rhéteur Hunérius (315-368), exprimait son sentiment en ces termes : « Je hais ces maîtres de la jeunesse qui ne conduisent pas les troupeaux comme les bergers avec la flûte, mais menacent de coups et de fouets. Mes troupeaux, mes nourrissons... ne sont guidés que par ma persuasive éloquence aux prés et aux bosquets des Muses. Pour les mener, jamais les coups, toujours les chansons. Notre mutuel amour se nourrit de musique et l'harmonie règle mon pouvoir. »

Ecoutez maintenant S. Jérôme, dans la délicieuse lettre 128, où il dresse le plan d'éducation d'une petite chrétienne : « Que notre petite Pacatula apprenne les éléments du langage, qu'elle lie ensemble les syllabes, qu'elle décline les noms et conjugue les verbes, et, pour obtenir que la leçon soit récitée d'une voix sonore, qu'on lui promette des gâteaux, des confitures et toutes autres friandises... Il faut qu'elle aime qu'on l'oblige à étudier, afin qu'elle agisse non par contrainte, mais par plaisir. »

S. Augustin avait gardé de fâcheux souvenirs de l'école : « On m'envoyait en classe, disent les *Confessions,* pour m'instruire, et moi, pauvre bambin, je ne voyais pas l'utilité de la science. Pourtant, quand je négligeais mes leçons, on me battait :

procédé mis en vogue par nos aïeux, car beaucoup d'enfants avant moi, menant une existence semblable à la mienne, m'avaient tracé le sentier épineux où j'étais forcé de marcher et où se multipliaient pour moi les peines et les douleurs promises aux fils d'Adam. C'est alors, ô Seigneur, que je commençai à vous invoquer, vous, mon secours et mon refuge ; et je vous demandais, de ma faible voix, mais avec de violents désirs, la grâce de n'être point fouetté à l'école... Et nos parents riaient des tourments que les maîtres nous infligeaient, à nous, petits garçons. » Cela ne l'empêchait d'ailleurs pas de reconnaître les bienfaits de la méthode coactive, car il ajoute : « En mon enfance, je n'aimais pas les belles-lettres et je m'irritais de ce que l'on me contraignait à les étudier ; et pourtant cette contrainte m'était avantageuse... Car, sans elle, je n'aurais rien appris. »

L'idée de discipline, de pénitence, de châtiment des fautes jouait tout de même un trop grand rôle dans la doctrine chrétienne, surtout aux origines, — qu'on se souvienne des rigueurs de l'exomologèse, — pour que, dans les milieux monastiques surtout, la pédagogie n'ait pas conservé, pour des motifs nouveaux, quelque chose de ses procédés traditionnels. L'enfant est venu au monde avec le péché originel. Il a été purifié par le baptême. Mais il garde les tendances mauvaises que nous appelons la concupiscence, tout un monde anarchique d'inclinations, au premier rang desquelles on discerne l'orgueil, la gourmandise et la paresse. Il s'agit de mater ces mauvaises passions. S. Pacôme disait déjà : « Quand les enfants ne se montrent pas sensibles à la confusion et que les remontrances ne les amendent pas, il faut, dans tous les cas, user de la verge, jusqu'à ce qu'ils soient disciplinés et soumis. » Ceci au IVe siècle. Et voici le VIe, avec S. Benoît (chap. 30 de la Règle) : « Les procédés employés doivent se proportionner à chaque âge et à chaque intelligence. C'est pourquoi, lorsque les enfants, ou les jeunes gens, ou les esprits incapables de comprendre la portée de l'excommunication, viennent à commettre quelque manquement, qu'on les punisse par le jeûne, ou qu'on les châtie en les fustigeant énergiquement, afin qu'ils s'améliorent. » C'est qu'en effet à chaque monastère était joint un alumnat, où de jeunes pupilles ou oblats étaient formés, sans engagements préalables, en vue de la vie monastique. C'était à ces petits bonshommes qu'étaient réservées les punitions corporelles. « Si quelque religieux, disait encore la Règle, se trompe en récitant un psaume, un répons, une antienne, une leçon, qu'il en fasse satisfaction dans l'oratoire même, en s'humiliant devant tous, sous peine de sanction plus grave. Quant aux enfants, qu'on les frappe pour une faute du même genre. »

Les *Coutumes de Cluny* précisent, au chap. VIII, que, le délit commis, « on ne différera pas, mais que sans retard on ôtera au coupable le froc et la coule, et il sera battu, par-dessus sa chemise, par le prieur, ou par le *maître* (probablement celui qui faisait la classe aux oblats), au moyen de baguettes souples, légères, préparées d'avance et dépouillées de leurs aspérités. » Le moine Hildemar ajoute pourtant : « La fustigation de l'enfant n'aura pas lieu dans l'oratoire ; et quand elle sera nécessaire, elle s'accomplira non au chapitre, mais dans la salle d'école. »

La manière de procéder est soigneusement précisée : « Quand on frappe les jeunes gens, que tous, tant leur régent que les autres, aient grand soin, non seulement de ne pas leur toucher la peau avec la main, mais même de ne pas frôler leurs vêtements avec les leurs ; que jamais, non plus, on ne les soufflette sur la joue ; toutefois, si la nécessité le demande, le maître qui les accompagne, mais lui seul, peut leur tirer les cheveux. »

Il est raconté dans la vie de S. Anselme, l'illustre archevêque de Cantorbéry, qui avait été moine et abbé du Bec, en Normandie, qu'un autre abbé de ses amis se plaignait un jour à lui de ses petits oblats : « Ils sont pervers et incorrigibles, disait-il, nuit et jour nous ne cessons de les frapper et leur malice croît sans cesse. » A ces mots, Anselme, indigné, s'écria : « Vous ne cessez de les frapper ! Et quand ils parviennent à l'âge adulte, comment se trouvent-ils ? — Idiots et brutaux », répondit l'autre. Alors le saint, de le reprendre avec fermeté et de lui prouver que sa méthode est mauvaise : « Vous prétendez former vos protégés aux bonnes mœurs, lui dit-il, rien qu'avec des coups et des flagellations ? Avez-vous jamais vu un ouvrier, travaillant une lame d'or ou d'argent, produire une délicate image, rien qu'avec des coups ? Je ne le crois pas. Que fait-il donc ? Pour mouler artistement cette lamelle de métal, tantôt il la presse avec douceur de son instrument, il la martelle, tantôt, avec à-propos et plus de douceur encore, il la soulève pour en façonner les bas-reliefs. De même, si vous voulez que les vertus fleurissent en vos élèves, il faut sans doute rabattre par l'emploi de la verge les élans de leurs mauvais instincts, mais aussi relever et soutenir leur courage par des profusions de mansuétude et de paternelle dilection. »

Anselme savait appliquer lui-même admirablement la méthode qu'il enseignait aux autres. L'auteur de la curieuse étude que nous résumons le prouve, en reconstituant. de la manière la plus artistique, les différentes scènes de la correction du jeune oblat Rodéric (*Recrutement sacerdotal*, septembre 1930).

Avec le même auteur (nº de novembre 1930), passons des écoles claustrales aux écoles ordinaires, c'est-à-dire destinées aux personnes du siècle, soit dans les monastères, soit dans les sacristies des cathédrales (écoles monastiques et épiscopales). Là aussi, la férule était en usage. Rathier, évêque de Vérone, composant vers 940 une grammaire latine, l'intitulait du nom éloquent de *Sparadorsum*, — Protège-dos, — « pour le motif qu'apprenant plus vite par le moyen de ce livre, l'enfant préserverait ainsi son dos du fouet ». Le fouet sert en effet d'emblème à dame grammaire, ainsi qu'en font foi les sculptures du portail occidental de Notre-Dame de Chartres. Godefroy Kurth, étudiant la vie du célèbre Notger de Liège, déclare : « La mention de la férule revient d'une façon régulière, chaque fois qu'on parle de classes. »

Dans la famille, le précepteur n'était pas moins sévère. Guibert de Nogent, l'auteur illustre des *Gesta Dei per Francos*, histoire de la première Croisade, raconte qu'étant enfant, il s'assit un soir auprès de sa mère, à la veillée. Elle lui demanda s'il avait été battu. « Alors, raconte-t-il, écartant, bon gré mal gré, ce vêtement qu'on nomme chemise, je lui montrais mes petits bras tout noircis et la peau de mes épaules toute bouffie des coups de verges que

j'avais reçus. — Je ne veux plus, s'écria la mère épouvantée, que tu deviennes savant ni que, pour apprendre les lettres, tu subisses un pareil traitement. » Le pédagogue avait sûrement exagéré ! Et pourtant Guibert nous assure que ce précepteur l'aimait tendrement et que lui-même il l'honorait et le chérissait. C'est sans doute des faits de ce genre qu'est né le proverbe, fort juste quand il est bien compris : « Qui aime bien châtie bien ! » Godefroy Kurth estime que Guibert de Nogent raisonnait comme la plupart des hommes de son temps : « Il ne faut pas..., dit-il, se faire une trop mauvaise idée des écoles d'alors ou se figurer que les écoliers y étaient traités en malheureuses victimes. Les éducateurs du temps croyaient, il est vrai, que la sévérité était nécessaire dans l'intérêt des élèves eux-mêmes. Mais ceux-ci ne semblent pas avoir été d'un autre avis, et on les voit en général garder de leurs années d'études et de leurs maîtres un excellent souvenir [1]. » Le bon Cornelius a Lapide a prononcé une sentence pleine de philosophie lorsqu'il a dit à ce sujet : « Les enfants, à l'instar des petits animaux, sont emportés par leur imagination et leur sensibilité ; ces facultés doivent donc être dirigées et réprimées dans leurs écarts : et c'est pour cela que l'éducation a pour emblème la férule... »

Notons pourtant qu'il en est des châtiments corporels comme de certains poisons dont on se sert très utilement en pharmacie : il faut que l'emploi en soit dosé avec la plus minutieuse conscience, autrement on risque de faire au « patient » plus de mal que de bien.

IV

Il résulte de la spirituelle étude que nous venons d'analyser qu'il n'y a peut-être pas lieu de nous indigner, ni même de nous apitoyer outre mesure, sur les rigueurs de l'éducation d'autrefois. Cette éducation a tout de même formé de très grands hommes et c'est bien à tort que l'on a cherché parfois, de nos jours, à dénigrer les antiques méthodes.

C'est une rectification du même ordre que veut faire M. J. Bénétruy (*Correspondant* du 25 octobre), en nous apportant une étude très documentée et très fine sur *Le Serf du Mont-Jura.*

Tout le monde connaît l'histoire de ce vieillard de 120 ans que l'on présenta, en octobre 1789, à l'Assemblée Constituante, et en qui les historiens ont, après coup, voulu voir le type et le vétéran du servage qui s'attardait, dans les montagnes du Jura, sous l'autorité rétrograde des moines de Saint-Claude. Ecoutez Michelet :

« Le prêtre avait toujours ses serfs... Le 22 octobre [2], l'un d'eux, Jean Jacob, paysan mainmortable du Jura, âgé de plus de cent-vingt ans, fut amené par ses enfants et demanda la faveur de remercier l'Assemblée de ses décrets du 4 août. Grande fut l'émotion ! L'Assemblée Nationale se leva tout entière devant ce doyen du genre humain, le fit asseoir, couvrir... Noble respect de la vieillesse et réparation aussi pour le pauvre serf, pour une si longue injure aux droits de l'humanité. Celui-ci avait été serf un demi-siècle sous Louis XIV, et quatre-vingts ans depuis... Il l'était encore ; les décrets du 4 août n'étaient qu'à l'état de déclaration générale ; rien d'exécuté. Le servage ne fut expressément aboli qu'en mars 1790 ; le vieillard mourut en décembre, ainsi ce dernier des serfs ne vit pas la liberté. »

Henri Martin écrit : « C'était un serf d'Eglise, un montagnard du Jura. » — Taine : « Un serf du Jura, âgé de cent-vingt ans. » — Le manuel Devinat : « Le nombre des serfs diminua de siècle en siècle ; en 1789, on amena le dernier devant l'Assemblée Constituante, il appartenait aux moines de Saint-Claude, dans le Jura. »

Nous ne ferons pas, comme M. Bénétruy, un reproche à Michelet d'avoir confondu les termes de *serf* et *mainmortable.* Si ces termes étaient distincts en rigueur de justice, ils étaient employés communément l'un pour l'autre. Au surplus, si l'on caractérise le servage par la sujétion au droit de suite, il faut dire qu'il n'y avait plus de serfs en France depuis l'abolition du droit de suite, dans tout le pays, par Louis XVI, en août 1779. Tandis que la servitude était *personnelle,* puisque l'homme attaché à la glèbe pouvait y être ramené de force, en cas de fuite, la mainmorte était *territoriale,* elle frappait des domaines et n'atteignait les personnes qu'indirectement. Il était toujours loisible à un mainmortable de s'affranchir, en quittant la terre mainmortable [1].

Mais si l'on peut passer à Michelet cette confusion, qui est commune, on ne peut lui passer les multiples erreurs qui émaillent la citation rapportée ci-dessus.

Remercions M. Bénétruy de mettre un peu d'histoire vraie auprès de la légende et de porter à cette dernière un coup droit, — qui hélas ! ne sera peut-être pas mortel, car les légendes ont la vie dure, surtout lorsqu'il s'agit de choses touchant au passé de l'Eglise !

L'auteur ramène à deux points son exposé : 1° Jean Jacob n'était pas serf, pas même mainmortable, et n'habitait pas sur les terres de l'abbaye de Saint-Claude ; — 2° Il fut l'innocente victime d'habiles profiteurs, dans l'exhibition qui fut faite de lui à l'Assemblée Nationale, exhibition d'où naquit la légende.

* *

Jean Jacob était né le 10 novembre 1669, au lieu dit de la Charne, paroisse de Charcier. Cette paroisse est située à 25 km. de Lons-le-Saunier et se trouve au nord du canton de Clairvaux, dont elle fait partie.

La Charne était de la baronnie de St-Sorlin, qui appartenait alors à Philippe de Gorrevod, prince du Saint-Empire. Il ne se trouvait dans ce domaine ni serfs, ni mainmortables. Tous les paysans étaient libres. Claude Jacob, le père de Jean, avait eu neuf enfants. Jean était le huitième. Au temps de sa naissance, la Franche-Comté appartenait au roi d'Espagne, Charles II. Le traité de Nimègue (1678) annexa ce pays à la France.

On relève la présence de Jean Jacob à La Charne jusqu'en 1729. Il avait donc 60 ans passés lorsqu'il quitta le pays. Il avait alors mené une vie quelque peu errante, « tantôt journalier, tantôt domestique, bûcheron ou berger ». Il était naturellement endurci à toutes les fatigues. Il s'était marié deux fois. De sa première femme il avait eu cinq enfants et six de la seconde. Il avait été père non seulement

[1] *Vie de Notger de Liége,* Paris, Picard, 1905, p. 292 et s.; voir aussi note 35.

[2] L'historien se trompe, c'était le 23.

[1] Voir à ce sujet M. Marion. *Dictionnaire des Institutions de la France,* art. *Serf-Servage.*

à 74 ans et à 79 ans, mais encore, pour la dernière fois, à 87 ans : son dernier fils était né en effet en 1756 et devait se fixer à Paris en 1788. De tous ses enfants, seule une fille, Pierrette Jacob, était restée avec lui, non, comme il semble, uniquement par piété filiale, mais aussi par intérêt, depuis que la situation du brave homme s'était sensiblement améliorée.

Jean Jacob avait en effet vécu de son travail jusqu'à l'âge de 109 ans. Il s'était fixé à Montfleur, en territoire depuis longtemps affranchi, donc nullement soumis à la mainmorte. On le considérait comme une sorte d'oracle, tant sa mémoire était demeurée ferme et tant il connaissait les menus détails des usages et traditions du lieu. On raconte, par exemple, que les habitants de Clairvaux-les-Lacs, ayant eu maille à partir avec leur seigneur, le prince de Beauffremont, pour une question de limites des « communaux », Jean Jacob fut appelé à trancher le différend. Il vint, de Montfleur, qui est au canton de St-Julien-sur-Suran, à Clairvaux, examina les lieux, se fit conduire sur l'emplacement d'une ancienne croix disparue, qui marquait antérieurement la limite cherchée, et son témoignage termina l'affaire.

Jean Jacob était parvenu à l'âge de 116 ans. Il vivait avec sa femme très âgée elle-même, et sa fille Pierrette, née en 1733, à Montfleur, lorsque le curé de la paroisse, l'abbé Cattaud, fit des démarches pour lui obtenir des secours. Pour commencer, il le recueillit dans son presbytère. Puis il s'adressa à la comtesse de Lauraguais, à qui appartenait la terre de Montfleur, et qui fit servir immédiatement au vieillard vingt mesures de blé. Mais les « envieux » en dérobaient une partie au pauvre vieux, qui disait en soupirant, avec cette confiance si commune dans l'ancienne France en la justice royale : « Ah ! si le roi savait que des coquins me frustrent de ce que la générosité me fait donner, il les ferait bien punir ! »

C'est assurément cette confiance qui porta les bienfaiteurs de Jean Jacob à essayer de lui faire obtenir une pension du roi. Le ministre de Calonne accueillit la demande. Une pension de deux cents livres fut accordée au centenaire, et Louis XVI, apitoyé par sa sœur, la pieuse Madame Elisabeth, voulut y joindre une gratification immédiate de 1.200 livres. C'était presque l'aisance pour le bon vieux. Tout cela se passait en 1785. Comme on le voit, il n'est question dans cette histoire ni de servage, ni de mainmorte, mais uniquement de bienfaisance cléricale, seigneuriale et royale ! Un curé, une comtesse, le roi Louis XVI et sa sœur, voilà les gens qui s'intéressent au sort de ce paysan, qui est parvenu à un âge aussi extraordinaire. Nous allons voir arriver maintenant les hommes de tréteaux, pour exploiter le « phénomène » que constitue pour eux Jean Jacob.

* *

Le premier qui découvrit l'intérêt du cas Jacob fut un certain Cerutti. Ce personnage était né à Turin en 1738. Il était entré chez les Jésuites, sans dépasser les vœux simples de scolastique et sans devenir prêtre. Il n'était pas sans talent ; il écrivait, en prose et en vers, des ouvrages qu'on ne lit plus, mais qui furent couronnés alors par les Académies. Il devait se lancer dans les idées nouvelles, en publiant en 1788 un *Mémoire pour le peuple français* et en travaillant pour le comte de Mirabeau. Il s'occupait surtout des gens des campagnes et devait publier, en 1790-1791, la *Feuille villageoise*, pour leur apprendre leurs droits et leurs devoirs.

Ce Cerutti jouissait de l'intimité de la comtesse de Lauraguais, à un degré qui n'avait pas manqué de porter ombrage au comte. Se trouvant au château de Saint-Julien dans l'automne de 1788, il voulut voir le centenaire, que l'on visitait de tous les environs dans sa pauvre chaumière de Montfleur. Les deux curés de St-Julien et de Montfleur accompagnaient le littérateur au cours de cette visite. Le vieillard était assoupi. Cerutti le trouva fort beau et envoya au *Journal de Paris* le récit de ses impressions :

« Il est très beau dans son sommeil, qui est le plus paisible du monde. Sa respiration est facile, les battements de son pouls réglés et calmes, les veines de son front d'un bleu transparent, toute son attitude tranquille et vénérable. Les cheveux blancs tombent négligemment sur son cou et s'éparpillent sur ses joues où sont répandues les couleurs de la santé et de l'enfance. On éveille le vieillard et il paraît moins beau que dans son sommeil ; c'est que le regard a perdu de sa vivacité. Il entend mal, mais au seul nom du roi, on le sent pénétré de reconnaissance et d'émotion ; un des prêtres présents lui ayant demandé s'il prie pour son Prince, il répond naïvement, d'un accent sonore et pathétique, en essayant de se lever : « Ah ! si j'avais quelques années de moins, j'irais le remercier à Versailles, mais actuellement, je ne saurais le faire, et mes remerciements ne peuvent aller à lui que par le ciel, qui est le voisin et l'ami de tout le monde. »

Cerutti, qui ne manque pas une occasion de dauber sur le régime féodal, dont les hommes éclairés du temps souhaitent si ardemment la disparition, ajoute dans une de ses lettres au *Journal de Paris* : « C'est pour ainsi dire le dernier témoin des horreurs féodales. » Mais il dit bien « témoin » et non « victime ». Nulle part il ne laisse entendre que le protégé de Madame de Lanraguais ait été serf. Il l'aurait probablement dit, si cela était, et il se serait fait peut-être une gloire d'obtenir son affranchissement. Par contre, il prétend que Jean Jacob avait été domestique, cent ans auparavant, chez un abbé, « le plus grand seigneur de sa province », — il veut évidemment désigner l'abbé de St-Claude, — et que celui-ci lui disait : « Jean Jacob, as-tu jamais vu un gros oiseau tomber du haut des toits ? » En même temps, il tirait un coup de fusil et abattait un des pauvres maçons qui travaillaient à finir son château ; après quoi, tirant volontiers, mais payant bien, il le faisait enterrer avec pompe et se chargeait de l'entretien de sa famille.

Or, le même *Journal de Paris*, qui enregistrait ces calembredaines à la date du 20 octobre 1788, reçut et publia une lettre de protestation, venue d'Orgelet, dans le Jura, où on lisait ces lignes : « J'engage fortement vos lecteurs à ajouter peu de foi à l'histoire de l'abbé qui « chassait aux vilains ». Quelle que soit l'époque reculée de la naissance de Jean Jacob, il n'est pas probable qu'il ait vu le jour dans un temps où impunément on se permettait de pareils excès » (n° du 3 novembre).

Mais si Jacob n'avait jamais été ni serf ni mainmortable, il est exact qu'il vivait dans une région limitrophe des domaines de l'abbaye de St-Claude, où la mainmorte, — mais non le servage personnel,

— existait toujours. La mainmorte consistait en ce que l'héritage d'un tenancier ne pouvait être dévolu qu'à ses parents « communiers », c'est-à-dire demeurant avec lui, sous son toit, au moment du décès.

La raison d'être de la mainmorte est fort bien expliquée par Clerc, historien de la Franche-Comté, qui expose que le servage s'était maintenu dans les pays peu fertiles, où la culture étant de réussite incertaine, et où il importait de maintenir le cultivateur attaché au sol dont il aurait pu se dégoûter autrement. On sait que Voltaire, qui avait lui-même des mainmortables dans ses domaines, s'était fait une réputation peu méritée de philanthrope en prenant dans l'opinion la défense des « serfs du Mont-Jura ».

Ce nom était devenu célèbre. Un jurassien, pour les hommes étrangers à la province, ne pouvait être qu'un serf de l'abbaye de St-Claude.

Mais il ne faut pas plus prendre à la lettre les déclamations de Voltaire que les métaphores usuelles du temps, qui ne parlent des serfs ou mainmortables que comme de malheureux citoyens « opprimés par les seigneurs et chargés de fers ».

On s'explique dès lors l'idée qui naquit chez certains exploiteurs, de transporter le centenaire connu de Montfleur à Paris, d'en faire un représentant des serfs du Mont-Jura et de battre la grosse caisse autour de lui. Cette idée fut d'abord caressée par un certain Joseph Thévenin, officier de santé à St-Julien-sur-Suran. Un rapport sur son compte, émanant d'un fonctionnaire de Lons, dit tout net : « Il est présumable que le nommé Ethevenin, — il s'agit bien de ce Thévenin, — a cherché à tirer avantage de la vieillesse de cet homme en le faisant voyager et en le produisant dans différentes villes du royaume. »

C'est Thévenin qui fit miroiter les bénéfices de l'exhibition aux yeux de Pierrette Jacob, la vieille fille, et obtint qu'elle poussât son père à ce long et pénible voyage. Naturellement, Pierrette devait l'accompagner, mais Thévenin aussi, pour veiller sur la santé du « phénomène ».

Ils arrivèrent le 3 octobre à Paris. Les événements des jours suivants retardèrent la présentation au roi et à l'Assemblée.

Cerutti accepta d'annoncer à la capitale la présence du vieillard dont il avait parlé l'année précédente. Il resservit à cette occasion l'histoire de la « chasse aux vilains ». Thévenin fut mis en rapport, par le moyen de cette « réclame », avec un certain Léonard Bourdon, qui se faisait appeler M. de la Crosnière, et dirigeait un établissement d'instruction. Ce Bourdon devait être plus tard connu comme terroriste conventionnel, thermidorien, membre des Cinq-Cents. Comme beaucoup de fougueux montagnards, ne reculant pas devant l'assassinat légal, il avait débuté par une sensiblerie à la Rousseau. Il se fit le pilote de Thévenin et de Jacob.

Le 11 octobre, le centenaire fut présenté au roi, qui l'accueillit aux Tuileries, avec son « affabilité » ordinaire, se découvrit devant lui et lui demanda aimablement le moyen de s'assurer une longévité semblable à la sienne : « Sire, aurait répondu le vieillard, vous vivrez aussi longtemps que moi en mangeant des *gaudes* » (plat comtois, bouillie de farine de maïs).

La présentation de Jacob à l'Assemblée fut retardée jusqu'au 23 octobre. C'était le moment où la grosse question des propriétés ecclésiastiques était en discussion, ainsi que celle de la mise en application des décrets du 4 août. On pense bien que l'apparition du vieux jurassien ne pouvait manquer d'être mise en rapport avec les préoccupations passionnantes de la politique du jour. « Un vieillard de cent vingt ans, né dans le Mont-Jura, qui, avant de descendre au tombeau, veut avoir le bonheur de contempler l'auguste assemblée qui a délivré sa patrie des chaînes de l'esclavage dans lesquelles elle gémissait depuis tant d'années » : telle fut la formule employée par le président pour annoncer à l'Assemblée la réception du centenaire. Léonard Bourdon introduit le brave homme. Les journaux, renseignés par lui, peut-être, n'hésitent pas à affirmer que Jacob était serf, né de parents serfs. Bourdon le nomme « le député vénérable des ci-devant serfs du Mont-Jura ». La légende est lancée. Elle aura la vie dure. L'Assemblée fait au vieillard l'honneur d'une de ses séances. On propose une souscription en sa faveur. Bourdon demande à l'Assemblée l'autorisation de « s'emparer » du vieillard, pour le faire servir par les enfants dont les pères avaient été tués à la prise de la Bastille ! Le vicomte Mirabeau-Tonneau fut le seul à protester contre l'expression ignoble de Bourdon : « Faites de ce vieillard ce que vous voudrez, dit-il, mais laissez-le libre ! les chaînes de roses sont toujours des chaînes ! » Ce qu'il n'avait pas obtenu de l'Assemblée, Bourdon, qui tenait à son idée, l'obtint de Pierrette Jacob. Il put « s'emparer » du pauvre centenaire et prit plaisir à le montrer à tout venant. On ne peut s'empêcher de croire qu'il en tirait quelque profit. On vendait le portrait de Jacob, on écrivait sur son compte. Bref, on usa et abusa tant de la complaisance du pauvre vieux qu'il mourut, à Paris, le 29 janvier 1790 et fut inhumé à Saint-Eustache.

Thévenin et Pierrette s'en retournèrent en Franche-Comté. La vieille fille un peu cupide devait rapporter quelque bénéfice du voyage, car, à 58 ans bien sonnés, elle se maria, l'année suivante. Elle n'eut pas d'enfants et mourut en 1828, à 95 ans, ce qui est aussi un âge très respectable !

En somme, si Jean Jacob fut serf au cours de sa longue existence, ce fut pendant ce séjour à Paris, où il servit de « mannequin » à un Thévenin et à un Bourdon ! La Révolution, au lieu de l'affranchir, l'avait asservi !

Voilà de l'histoire « antiquaire », mais qui comporte quelques enseignements qui ne sont pas inutiles à l'histoire « explicative », dont nous parlions au début de cette Causerie.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

P. A. Cabon, de la Congrégation du Saint-Esprit. **Mgr Alexis-Jean-Marie Guilloux,** *deuxième archevêque de Port-au-Prince (Haïti)*. — In-8 de 625 p., avec gravures et cartes, 25 f. — Grand Séminaire Saint-Jacques, par Lampaul-Guimiliau (Finistère).

En réalité, Mgr Guilloux fut le véritable fondateur de l'archevêché de Port-au-Prince et de la hiérarchie

épiscopale en Haïti. Le premier archevêque, Mgr du Coster, ne fit que passer et son administration fut contrecarrée et par le gouvernement et par une partie du clergé. De telle sorte que, — et c'est là la véritable portée de l'ouvrage écrit par le P. Cabon, — la biographie de Mgr Guilloux est, en réalité, l'histoire de la nouvelle Eglise haïtienne.

Le P. Cabon retrace tout d'abord les années de l'enfance, de la préparation au sacerdoce et du ministère à Ploërmel, soit au collège Saint-Stanislas, soit chez les Frères de M. de Lamennais. Puis, nous sommes transportés tout d'un coup, — par un de ces coups que seule la Providence peut préparer, — à Haïti, où M. Guilloux, après avoir été pressenti pour devenir évêque, remplit les fonctions de vicaire général près de Mgr du Coster. Mais bientôt des difficultés graves surgirent : l'archevêque doit partir en Europe, il ne revint pas. Le vicaire général dut supporter lui seul les coups d'un pouvoir devenu hostile et dont l'hostilité croissait chaque jour. Le concordat fut dénoncé ; l'hostilité gagna le clergé lui-même ; mais l'abbé Guilloux tint bon et la Providence servit et récompensa sa loyale ténacité. Un nouveau gouvernement, favorable, ou plutôt moins défavorable, permit au vaillant vicaire général, devenu vicaire apostolique, de relever les ruines et de reprendre l'œuvre de la fondation de la hiérarchie en Haïti. Le 27 juin 1870, il est préconisé par Pie IX archevêque de Port-au-Prince et il fut sacré, le 25 janvier 1871, dans l'église paroissiale de Ploërmel.

Commence alors ce laborieux et très fécond épiscopat, qui devait prendre fin le 24 octobre 1885. Réforme et sanctification du clergé, organisation des diocèses ; œuvres diocésaines ; négociations délicates et solutions de conflits sans cesse renaissants du côté du gouvernement ; maintien des principes catholiques en face de certaines prétentions de la législation haïtienne relatives aux mariages et aux baptêmes ; difficultés même avec des collaborateurs religieux ; constructions d'églises et de chapelles rurales ; voyages en France pour y trouver des subsides et des vocations ; dévouement au milieu des épidémies et des fléaux ; tourments de la guerre civile ; injustice et méfiance des pouvoirs publics ; pendant près de quinze ans, la vie pastorale de Mgr Guilloux est faite de tout cela... Et cependant, malgré entraves et obstacles, l'œuvre de Dieu s'est accomplie. L'Eglise d'Haïti a été organisée et les dernières pages du volume, après avoir retracé la mort de l'archevêque, nous montrent son œuvre se poursuivant grâce aux efforts et aux labeurs de ses successeurs.

L'œuvre qu'on ne connaît pas assez est celle du Séminaire d'Haïti, installé en plein cœur de la Bretagne bretonnante, au centre de ces diocèses si pleins de foi encore et dont le clergé — heureux diocèses ! — peut envoyer par delà l'Océan, pour diriger les paroisses d'Haïti, des sujets pleins d'ardeur apostolique, dignes émules des Guilloux, des Hillion, des Kersuzan.

Le livre du P. Cabon, en nous introduisant dans la vie mouvementée de la jeune Eglise d'Haïti, nous intéressera à cette œuvre française chez un peuple de langue française et d'éducation française. Puisse-t-il lui apporter la sympathie, le secours des prières, les vocations et les subsides !

P. Et. Hugueny, O. P. **Psaumes et cantiques du Bréviaire romain.** Traduction française. Commentaire. Méditation. — I. *Office du Dimanche.* — II. *Lundi et mardi.* — III. *Mercredi et jeudi.* — IV. *Vendredi et samedi.* — 4 vol. in-12 de 448, 618, 539 et 512 pages. — Librairie dominicaine, Labergerie, 11, rue Cujas, Paris 5e.

De cet ouvrage, tiré à 4.000 exemplaires, le 1er volume est épuisé. Ce qui reste des autres volumes et les droits d'éditeur ont été rachetés à « l'Action commerciale » de Bruxelles par M. Labergerie, qui va rééditer le 1er volume. L'ouvrage complet sera de nouveau en vente au 1er février prochain. D'ici là, les lecteurs des deux premiers volumes, qui n'ont pas encore eu connaissance de la publication des deux derniers, peuvent les obtenir au prix de 40 fr. (franco 42 f. 50). Après le 1er février, les volumes ne se vendront plus séparément.

De ces deux derniers volumes, nous n'avons qu'à répéter ce que nous avons dit des deux premiers dans l'*Ami* du 3 janvier 1924 ; « Ils contiennent une traduction des Psaumes faite sur l'hébreu, disposée de manière à rendre sensibles les strophes et les vers. Texte, strophes et vers sont déterminés d'après les méthodes scientifiques de la critique moderne. La traduction, tout en restant scrupuleusement fidèle, est élégante et pieuse... Sur ce fondement solide s'élève le commentaire. Celui-ci donne tous les éclaircissements utiles pour mettre en relief le sens littéral des Psaumes, et même fréquemment leur sens spirituel... Très rarement le P. H. indique le sens accommodatice... Mais il ne suffit pas de percevoir le sens inspiré : il faut s'en nourrir. Le R. P. nous y invite en donnant, dans son introduction, d'excellents conseils constituant une sorte de méthode pour méditer les Psaumes ; et, dans son commentaire, il indique en quelques mots brefs et très pénétrants, les réflexions, les sentiments, les applications pratiques qui conviennent à des âmes sacerdotales et religieuses. Débutant par la science, ces livres conduisent à l'amour : le commentateur rejoint par là les intentions du divin Auteur. »

Albert Delplanque. **La pensée de Fénelon, d'après ses œuvres morales et spirituelles.** — In-8 de 358 p., 15 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Le regretté chanoine Delplanque, ancien doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lille, est mort avant qu'il ait eu la satisfaction de voir paraître en librairie cet ouvrage où il a mis le meilleur de lui-même. Fénelon a toujours été son auteur de prédilection. Déjà la querelle du quiétisme avait fait l'objet de la belle thèse de doctorat soutenue en 1907 : *Fénelon et la doctrine de l'amour pur.* D'autres ouvrages ont suivi ce premier essai, qui était celui d'un maître. Du livre nouveau que nous présentons aujourd'hui, toute polémique, toute discussion a été, de parti pris, écartée. On y oublie que Fénelon a pu avoir des détracteurs.

Le livre est précédé d'une introduction qui offre un raccourci de la vie de Fénelon, un exposé bref et précis des faits avérés et indiscutés. C'est déjà une apologie de l'archevêque de Cambrai : il apparaît ici un grand homme et un grand évêque qui mérite notre estime, notre sympathie, voire même notre admiration, et qui doit être lu de plus près. Nous sommes en face d'une analyse et d'un commentaire de ses principaux écrits de pédagogie, de morale, de spiritualité. Il a fallu faire un choix : non pas un choix systématique qui présenterait Fénelon uniquement sous l'aspect le plus favorable en laissant dans l'ombre certains défauts ou certains excès : Fénelon se fait ici connaître par ses textes. Avec une modestie qui sert à mettre en relief la doctrine fénélonienne, M. D. a su s'effacer pour ainsi dire complètement derrière son analyse. Il n'intervient que tout juste autant qu'il faut pour que l'archevêque de Cambrai se fasse connaître lui-même : ici, c'est donc Fénelon en personne, écrivant, instruisant, exhortant, réformant.

M. D. évidemment ne nous donne pas de l'inédit. Il faut néanmoins lui savoir gré d'avoir analysé à fond deux écrits très importants de Fénelon, mais très peu connus et lus, et qui méritent pourtant de l'être beaucoup : le *Manuel de piété* et les *Instructions et Avis*

sur divers points de la morale et de la perfection chrétiennes. En plus de ces deux ouvrages, M. D. expose la doctrine morale de Fénelon dans le traité *De l'Education des Filles*, dans les *Fables* et les *Dialogues des Morts*, dans le *Télémaque*, dans l'*Examen de conscience d'un roi*, dans les *Mandements*, les *Sermons* et les *Lettres spirituelles*. Ces trois derniers chapitres (qui forment la seconde partie de l'ouvrage) sont peut-être ce qu'il y a de plus intéressant dans tout le volume. On retrouve, en effet, dans le Fénelon des *Lettres spirituelles*, un peu de l'esprit de S. François de Sales, avec sa connaissance parfaite de l'âme humaine et de ses replis, avec son analyse profonde et sûre de l'amour-propre, mais aussi avec sa parfaite rectitude de jugement et de doctrine. M. D. a toute une page (333-335) extrêmement suggestive sur l'amour de Dieu, où il semble bien que Fénelon ait accepté de parler en bien de l'*amour intéressé*. Très belle aussi, la page extraite du sermon *pour le sacre de l'Electeur de Cologne* (surtout p. 285), où Fénelon traite en raccourci des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et de l'indépendance absolue qu'il faut laisser à l'Eglise dans le domaine spirituel.

De cette lecture se dégage un portrait, qui a chance d'être le vrai portrait de Fénelon, homme à l'esprit extraordinairement délié, excellent peintre des mœurs humaines, excellent conseiller, excellent directeur, et en même temps, vrai prêtre, vrai Evêque, un saint et un gentilhomme charmant.

Une iconographie purement cambrésienne, qui présente aux yeux des portraits de Fénelon à Cambrai, des choses relatives à Fénelon ou évoquant son souvenir à Cambrai, illustre le livre et lui ajoute un surcroît d'agrément.

Collection « Les Cahiers Sarrois ». — Abbé J.-P. KIRCH. **La Collégiale de Saint-Arnoual**. — In-8 de VIII-142 p., 15 f. — Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, éditeurs.

Voici une monographie qui réjouira les amateurs d'Histoire de Lorraine. Saint-Arnoual est un village aux portes de Sarrebrück (Sarre). L'église collégiale de St-Arnoual est l'Eglise-Mère de la ville de Sarrebrück, bien qu'aujourd'hui Sarrebrück ait pris pour elle seule toute l'importance, et que St-Arnoual ne soit plus qu'un humble faubourg de la grande cité sarroise. Toutefois, St-Arnoual et Sarrebrück appartinrent, pendant tout le moyen âge et jusqu'au concordat de 1802, — plus de mille ans, — à l'évêché de Metz. Leur histoire est donc bien une page d'histoire de la Lorraine.

La collégiale de St-Arnoual est une fondation messine, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Voici les conclusions du savant auteur : C'est un évêque de Metz, S. Arnoual, vers 599-608, qui l'aurait fondée, d'abord comme une communauté de clercs, sur le territoire d'une villa royale appelée « Merkingen sur la Sarre », que Théodebert, roi d'Austrasie, lui avait donnée. La communauté de clercs fut ensuite amplifiée en une Collégiale de clercs séculiers, vivant selon la règle canonique de S. Chrodegang. Cette Collégiale reçut le nom du saint fondateur, qui y avait été enterré.

L'église collégiale était en même temps église paroissiale, avec plusieurs annexes, dont elle était la « Mère-Eglise ». Elle était le siège d'un des six archiprêtrés dépendant de l'archidiaconé de Sarrebourg. Cette dignité lui venait de son antiquité même, St-Arnoual étant le premier et plus ancien centre religieux à l'est du diocèse de Metz sur le pays de la Sarre. Non sans exagération peut-être, l'Officialité de Metz appelle l'église St-Arnoual, dans une charte de 1372, « le second siège de l'évêché de Metz ». Mais il est certain qu'un grand nombre de paroisses du pays de Sarreguemines appartinrent jusqu'au concordat de 1802 à l'archiprêtré de St-Arnoual.

La Collégiale fut « réformée » et sécularisée en 1570 par les comtes de Nassau-Sarrebrück, devenus protestants, et ses biens furent confisqués. Chose curieuse cependant : quoique « réformée, » elle continua à jouir du titre d'archiprêtré jusqu'en 1802.

L'église actuelle, devenue un temple protestant, est un édifice du XIV[e] siècle, très intéressant par son architecture et par les monuments funéraires qu'elle renferme. Le plus beau est certainement celui d'Isabelle de Lorraine-Vaudémont, femme du comte Philippe I[er] de Nassau-Sarrebrück. Mais M. l'abbé Kirch a laissé de côté l'étude artistique et archéologique de l'église et des tombeaux : l'histoire de la « Collégiale Saint-Arnoual » se confine exactement dans les limites qu'implique ce titre, c'est-à-dire qu'elle s'arrête au moment même où est dissoute la célèbre collégiale, en 1569.

Mgr l'évêque de Metz a chaudement félicité l'auteur de son beau travail et M. R. Parisot, l'éminent historien de l'Université de Nancy, préfacier de la monographie, atteste que « l'histoire de St-Arnoual est solidement documentée et constitue une bonne contribution à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Metz ». Ajoutons : à l'histoire religieuse de la Lorraine.

Marg. PERROY. **Gilberte Pascal**. — In-12 de 260 p., 12 f. — Paris, J. Vrin, 6, place de la Sorbonne.

Gilberte, non pas Jacqueline. Qu'il n'y ait pas d'erreur ! Gilberte Pascal, la sœur aînée, Madame Perrier, qui a consacré ses jours, ses efforts, ses écrits à exalter Blaise et Jacqueline ; Gilberte, dont la vie s'est effacée pour ainsi dire devant celle du frère et de la sœur. Eh bien ! non, cette vie mérite autre chose que l'oubli.

M. Strowsky a nommé l'aînée des Pascal « la Marthe de la famille ». Mot très suggestif,... si tant est qu'on puisse concevoir, à côté d'une Marthe, une Madeleine janséniste. La conscience de Gilberte est moins encline aux excès, plus hésitante, si l'on veut, moins extrême : elle s'enferre moins dans l'erreur. La plus modérée de la famille, Gilberte, à cause de cela même, apparaît la moins intimement janséniste. Si la doctrine de Port-Royal forma son âme, ce ne fut que du dehors. L'esprit de Port-Royal, intransigeant et rigoriste, ne parvint pas à l'imprégner complètement. Si elle fut disciple de Saint-Cyran, c'est parce que les siens, ses bien-aimés, l'étaient ou croyaient l'être. Elle était attachée de toute son âme à Blaise et à Jacqueline : où était son trésor, là aussi fut son cœur. Cet irrésistible poids entraîna sa vie vers Port-Royal. A son insu, le meilleur d'elle-même s'en évadait. D'où chez elle, une psychologie complexe, réservée, douloureuse.

C'est cette psychologie complexe que M[lle] Perroy essaie de « débrouiller », avec une sincérité attentive et cordiale.

Dom Benoît PIÉRAMI, bénédictin de Vallombreuse. **Vie du Serviteur de Dieu Pie X**. Trad. franç. de C. Robert, chan. rég. de l'Imm.-Conc. — In-8 de XIX-220 p., 8 f. — Turin, Marietti, (Paris, librairie St-François).

Le R[me] Père Dom Benoît Piérami, abbé de Sainte-Praxède, à Rome, est le Postulateur de la Cause de béatification de Pie X. Etudiant plus attentivement la vie, les vertus et l'œuvre du Pontife défunt, en vue de la rédaction des articles du procès, Dom Piérami conçut le projet d'une *Vie* populaire, destinée à mieux faire connaître la figure de ce Pape « qui restaura tout dans le Christ ».

L'auteur nous prévient que la mise en lumière des vertus et des œuvres de Pie X eût exigé un volume d'une bien autre importance. Ce qu'il a voulu faire,